

BULLETIN BIMESTRIEL

DE L'A.D.I.R.

Voix et Visages

ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENNES DÉPORTÉES ET INTERNÉES DE LA RÉSISTANCE - 241, BD ST-GERMAIN, PARIS 7^e - 01 45 51 34 14

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 MARS 1999



JACQUELINE FLEURY, Vice-Présidente :

Mes chères Camarades,
chers Amis,

Je sais que vous êtes toutes et tous très attristés par l'absence de Geneviève qui, pour la première fois depuis tant d'années, ne peut ouvrir notre Assemblée Générale.

Son accueil tellement chaleureux, son indincible amitié que nous retrouvions avec tant de bonheur lors de notre réunion annuelle, nous manquent infiniment. En ce moment, toutes ses pensées vont certainement vers nous et elle sait aussi qu'elle est encore plus proche de nos cœurs. Malgré sa très grande fatigue, elle a émis le désir d'être parmi nous cet après-midi et nous devrons, vous le comprenez aisément, la ménager.

C'est avec beaucoup d'émotion que je vais vous faire la lecture de la liste, trop longue hélas ! de toutes nos camarades qui nous ont quittées au cours de cette année. Pour elles, pour nos camarades mortes au camp et celles disparues depuis notre retour, je vous demande une minute de silence.

*Lecture de la liste des décédées
Minute de silence*

Denise Vernay, Secrétaire générale présente alors son voisin de droite, Monsieur Déhan, adjoint au chef de cabinet de M. le Secrétaire d'Etat chargé des Anciens Combattants.

M. DÉHAN : Je vous renouvelle les regrets de Jean-Pierre Masseret, Secrétaire d'Etat, retenu par des engagements antérieurs. Il m'a demandé de le représenter et de vous transmettre un message de sympathie, de soutien et d'encouragement dans le domaine de la solidarité et de l'action que vous menez avec enthousiasme depuis 1945. Il vous adresse tous ses vœux pour cette Assemblée Générale.

DENISE VERNAY : Merci M. Déhan d'être avec nous aujourd'hui et veuillez remercier M. Masseret de sa vigilance et de ses vœux.

4^o P. 46-16

RAPPORT MORAL

DENISE VERNAY :

Mes amies, mes camarades,

Je vais commencer par dire en notre nom à toutes combien nous regrettons l'absence de Geneviève de Gaulle Anthonioz. Est-il besoin de préciser combien nous sommes heureuses et fières de l'avoir pour présidente. Nous n'avons pas attendu pour cela l'audience qu'elle s'est encore acquise depuis quelques mois en faisant adopter par ses plaidoyers la **Loi contre la grande pauvreté** et par le récit de son passage au Bunker de Ravensbrück *La traversée de la nuit*, qu'elle portait en elle depuis février 1945. De ce livre, elle m'a dit « *il vous appartient à toutes* », et c'est pourquoi elle a cédé ses droits d'auteur à l'ADIR. Cependant, son talent, sa générosité n'appartiennent qu'à elle. Alors tout simplement, « merci Geneviève, merci de tout ».

Mes amies, vous toutes et tous qui venez participer à nos travaux, en particulier tous les fidèles de la Société des Amis de l'ADIR, les professeurs qui venez nous consacrer du temps, soyez les bienvenus.

Ce rapport moral que je présente maintenant depuis 12 ans je crois, d'autres secrétaires générales l'ont construit, composé avant moi et une fois encore je tiens à rendre hommage à celles qui m'ont devancée et qui ont aidé l'ADIR à vivre et à s'adapter à travers les années : Claire Davinroy, Elisabeth Dussauze, Jacqueline Souchère, Gabrielle Ferrières, Jeannette L'Herminier, Suzanne Hugounenq, et à nouveau Jacqueline Souchère. Que leurs filles, qui sont avec nous aujourd'hui, sachent bien que nous ne les oubliions pas. J'évoquerai également l'*Amicale des prisonnières de la Résistance*, née avant notre retour grâce à la générosité et la ténacité de notre première présidente Marika Delmas.

C'est à l'aide des procès-verbaux des conseils d'administration mensuels, des rapports d'activité annuels de nos délégations, des cinq numéros de *Voix et Visages* parus depuis l'assemblée générale de mars 1998, que je peux vous exposer ce que nous avons fait

depuis un an. Peut-être ferai-je aussi une courte plongée dans la masse de coupures de journaux que j'accumule pour pouvoir situer nos actions dans l'ensemble plus vaste de la vie publique qui nous concerne particulièrement.

Ce qui m'apparaît dans ces catégories précises, c'est le travail fourni par notre vice-présidente Jacqueline Fleury présente bd St-Germain quasiment tous les lundis. Aidée de notre secrétaire, la toujours fidèle et à l'écoute Elisabeth d'Armaillé, Kaky range, inventorie, archive tout ce que l'ADIR a reçu, reçoit, conserve, entasse. Ce que ne disent pas les rapports très laconiques, trop laconiques de nos délégations, c'est leur bonne volonté sans réserve, leur disponibilité à nos camarades souvent isolées géographiquement et aussi par les handicaps dus à l'âge. Le rapport de notre trésorière Odile Benoist-Lucy ne vous apprendra pas la méticuleuse attention qu'elle apporte à la tenue de nos comptes. Elle n'était pas spécialement préparée à cet emploi parfois, souvent ingrat. Je la soupçonne d'avoir trouvé quelque satisfaction à cet apprentissage et le plaisir du travail bien fait. A toutes et de nous toutes je dis grand, grand merci.

Le conseil d'administration a eu le plaisir d'accepter quatre nouvelles adhérentes. Nous les applaudissons de cette initiative longuement mûrie. Qu'elles soient les bienvenues !

L'ADIR participe, avec les représentants des fédérations et amicales, à la rédaction du *Message des déportés*, lu en principe dans toutes les communes lors des cérémonies qui marquent la **Journée Nationale de la Déportation**. Nous y prenons part tant à Paris, que dans les départements de la Couronne et partout où il y a des camarades encore assez valides pour en supporter les fatigues. Dans le domaine du souvenir, certaines de nos adhérentes œuvrent pour que des lieux de mémoire en Allemagne soient, au minimum, indiqués par une plaque, une stèle. Ainsi en est-il au camp Kommando de Markkleeberg dépendant de Buchenwald d'où 250 Françaises partirent pour une terrible marche de la mort, en

Pologne à Chojna Kommando du Petit Koenigsberg... Sans compter la surveillance des travaux à Ravensbrück dont Annette Chalut vous parlera tout à l'heure dans le cadre du Comité international du camp de Ravensbrück.

Le conseil a répondu, à l'unisson avec toutes les associations sœurs, à la lettre de la Ministre déléguée à l'enseignement, Madame Segolène Royal ; insistant sur l'importance qu'elle attachait à nos interventions en milieu scolaire pour aider au développement de l'esprit civique des écoliers et lycéens. Nous sommes heureuses de savoir que les portes des établissements nous seront plus généralement ouvertes et que nous pourrons ainsi multiplier notre action, dans la mesure de nos possibilités... et au-delà.

J.O. du 24 mars 1999

Votre conseil a également suivi de près les propositions de **changement de notre ministère de tutelle**, faites par le Ministre lui-même, M. Jean-Pierre Masseret. Peut-être avez-vous déjà pris connaissance dans les publications des deux grandes fédérations. Pour simplifier : **l'intégration du Secrétariat d'Etat aux Anciens combattants au sein du ministère de la Défense** nous semble un moindre mal, compte tenu de ce que l'existence des offices départementaux est préservée. Le Ministre s'est d'ailleurs donné beaucoup de mal pour que notre adhésion à cette issue inéluctable soit acquise plus que du bout des lèvres ! Un groupe de réflexion chargé de définir les points forts de la réforme envisagée comprend six personnalités au sein duquel M. Jean-Jacques de Bresson, président des Médaillés de la Résistance Française, représente les intérêts des résistants et déportés. Par ailleurs, l'ADIR a joint sa protestation à celles des associations des anciens

résistants et déportés contre le fait que le « Comité d'histoire du ministère de la Défense (Anciens Combattants) » inclut un représentant des « personnes contraintes au travail en pays ennemi ». Dont acte : un rectificatif a été enregistré au Journal Officiel citant des « représentants du monde combattant et victimes de guerre » (les STO sont reconnus comme victimes civiles de guerre).

En liaison encore avec nos amis et camarades, comme partout où nous sommes encore présentes, l'ADIR participe au **Concours national de la Résistance et de la Déportation**. C'est Jacqueline Fleury, supplée par Line Handschuh, qui nous représente au sein du jury national. La distribution des prix dans les préfectures donne lieu à des cérémonies officielles très suivies et vivantes. La remise des prix au niveau national pour l'année 1998 a eu lieu le 4 février dans la salle des rencontres de l'Institution nationale des Invalides en présence du Ministre des Anciens combattants et de la Ministre déléguée chargée de l'enseignement. L'un et l'autre ont félicité professeurs et lauréats et les ont exhortés à maintenir ainsi les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité. Jean Gavard, président du jury national, Inspecteur général honoraire de l'éducation nationale et ancien de Mauthausen, avait précédemment résumé l'historique du concours, donné des statistiques (voir encadré) avant de remercier les professeurs et de féliciter leurs élèves de leurs travaux. Il y eut l'appel rapide des lauréats et la remise des piles impressionnantes de leurs livres avant que tous les invités se retrouvent autour d'un buffet généreusement garni et conversent avec les nombreux anciens résistants et déportés présents. Les Parisiens ont eu le plaisir de bavarder avec Rosette Deville, notre déléguée venue de Nantua accompagner « ses » premiers prix du

lycée Xavier Bichat pour leur mémoire collective. Le collège Jean Moulin de Pontault Combault et le lycée Hoche de Versailles figuraient au palmarès comme chaque année.

Je vous rappelle que le concours 1999 qui aura lieu jeudi prochain a pour thème : *Des plaques, des stèles, des monuments évoquent le souvenir des actions de résistants et la mémoire des victimes des persécutions et des répressions de la période de 1940 à 1945. Recherchez et commentez l'histoire de ces femmes, de ces hommes, de ces enfants. Il permettra des recherches plus diverses, plus pointues et sortira peut-être de l'ombre des personnalités et des faits, que, peut-être, nous-mêmes nous ignorions.*

A Paris comme dans les régions des membres de l'ADIR ont répondu à des demandes variées : par exemple à celles émanant des PTT concernant Simone Michel Lévy, Compagnon de la Libération, d'un écrivain japonais, d'un enseignant de Paris I, d'un autre faisant une étude sur le comte Bernadotte et de différents étudiants dans le cadre d'un mémoire de DEA, comme à Lyon Karine Pousse.

A Lyon justement s'est tenue en septembre notre **rencontre interrégionale** qui a réuni encore une soixantaine de participants (cf. Voix et Visages n° 261, Juil.-Oct. 1998). Ce furent deux belles journées d'enrichissement et d'émotion, retrouvailles aussi que nous devons à notre déléguée Raymonde Perrier, entourée de ses amis de la résistance lyonnaise qui nous ont fait partager leurs souvenirs. Raymonde, depuis plusieurs années hélas, ne peut plus se joindre à nous à Paris.

Quelles suggestions nous donnez-vous pour notre prochaine rencontre en l'an 2000 ?

Liste des Décédées

Christiane Berbey de Fontaine-les-Dijon, Simone Berclaz de Montmain, Marthe Boissière de Vergèze, Marie-Louise Bordet de Saint-Etienne, Mme Brossard de Lyon, Olga Brühlmann de Suisse, Jeanne Combet de Baisieux, Mme Cosserat-Arcelin, Elise Creuse de Montélimar, Marcelle Dudach-Roser de Paris, Blanche Dupleissier de l'Orne, Monique Elvin de Château-Thébaud, Juliette Fanet de Cessey-sur-Tille, Augustine Fauré de Varilhes, Anne-Marie Fayet de Romagnat, Raymonde Fermi de Maisons-Alfort, Juliette Gateau de Saint-Benoit, Gabrielle Gillis d'Ozouers/Loire, Angèle Giovoni de Paris, Rose Guérin d'Asnières, Hélène Guez de Paris, Mady Henry de Le Perreux, Nelly Huri de Juan-les-Pins, Marcelle Itzkowitz de Paris, Aline Kérangall de Cesson-Sévigné, Andrée Labrande de Montgiscard, Yvonne Lemore de Sablé, Yvonne Menou de Bouguenais, Jeanne Merlo de Lyon, Jeanne Mieu de Chartrette, Jeanne-Marie Mills d'Irlande, Secunda Mirambel de Paris, Juliette Neff de Thann, Marguerite Oliveaux de Le Chesnay, Betty Pitrou de Lyon, Yvonne Poignet de Bourges, Antoinette Porta de La-Valette-du-Var, Marie-Luce Remacle de Paris, Hélène Rival d'Avrassieux, Marie-Claire Rocquigny-Riants de Saint-Chaffrey, Alice Salmon de St-Genis-des-Fontaines, Marthe Scheibel d'Illkirch-Graffenstaden, Lydia Siffre de Perpignan, Jeanne Wust de Colmar.

CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

Recensement sur la participation des élèves

Année 1998

CATÉGORIES	Rappels						1998	
	1995		1996		1997			
Classes de troisième de collèges								
Copies	22 650	1,3 %	26 661	17,7 %	25 430	-4,9 %	18 906	-25,3 %
Mémoires (nombre d'élèves)	18 460	8,8 %	13 913	-24,6 %	15 437	10,9 %	12 208	-20,9 %
TOTAL 1	41 110	4,5 %	40 574	-1,3 %	40 777	0,5 %	31 114	-23,6 %
Classes de tous les lycées								
Copies	5 392	3,5 %	5 951	10,3 %	7 383	24 %	5 614	-23,9 %
Mémoires (nombre d'élèves)	4 247	54 %	3 638	-14,3 %	5 133	41 %	3 863	-24,7 %
TOTAL 2	9 639	21 %	9 589	-0,5 %	12 516	30,5 %	9 477	-24,2 %
TOTAL GÉNÉRAL	50 749	7,3 %	50 163	-1,1 %	53 293	6,2 %	40 591	-23,8 %

3 678 mémoires collectifs ont été réalisés dans 307 lycées et 811 collèges (1 118 établissements).

24 095 copies proviennent de 457 lycées et 1 018 collèges (1 475 établissements).

Les jurys départementaux ont sélectionné pour envoi au jury national : 89 copies de lycées, 93 copies de collèges, 74 mémoires de lycées, 101 mémoires de collèges.

Mais revenons à nos activités. J'ai au cours de l'année participé à des réunions chaleureuses de l'ADIR, suivies de déjeuners amicaux, à Metz, Perpignan, Clermont-Ferrand, Nantes, Tours.

Des membres de l'ADIR assistent aux congrès et assemblées générales des fédérations et amicales auxquels nous sommes invités, et nous conservons ainsi des contacts avec l'ensemble de nos anciens camarades.

Certaines d'entre nous voyagent plus loin. Ainsi Christiane Rème et Annette Chalut nous représentent au sein du **Comité international du camp de Ravensbrück**. Je laisse la parole à Annette pour qu'elle nous fasse brièvement le point de ce qui s'y passe depuis le décès de sa présidente, notre regrettée Rose Guérin. Annette s'il te plaît...

DOCTEUR ANNETTE CHALUT : Christiane Rème et moi avons participé aux réunions du Comité International de Ravensbrück. Bien que nous ayons souvent des interprètes, les conversations particulières et le courrier sont en allemand. Nos préoccupations essentielles étant le tracé de la rocade 96 et la remise en état du camp.

Je vous rappelle les dernières réunions : en 1997 à Cesky-Stenberg, près de Prague, j'apportai la confirmation que la route ne passerait pas par le camp d'Uckermark-Jugendlager. En 1998, à Remich au Luxembourg, j'ai appris par un article de Jean-Luc Bélanger dans un *Patriote résistant* récent la création d'un concours international patronné par la ville de Fürstenberg, projet de concours d'aménagement du site de Ravensbrück. Quatre-vingt-six projets ont été présentés. Vingt-cinq ont été retenus. Le premier prix a été donné à un groupe d'architectes de Berlin et de Munich, dès janvier 1998.

La structure générale du projet était la suivante : les éléments restants du camp, comme les fondations seraient simplement dégagés du sol, de même pour les baraqués, les ateliers

et les logements Siemens. Pour Uckermark qui fut le camp d'extermination, les architectes ont simplement prévu une surface de fleurs bleues qui couvriraient le sol. Quant aux villas SS elles seraient utilisées comme lieux de rencontre de jeunes, centres de conférences, musée...

Personne à notre réunion de 1998 n'était au courant de cet article. Mme Jacobbeit, le Conservateur du Musée, dans sa communication, nous expose ses réalisations, publications, expositions, biographies, projets de rencontre pour le 55^e anniversaire de la libération. Quelques mots sur le concours, mais à aucun moment ne parle ni de la structure du projet, ni des résultats.

Ecoeurées, nous décidons de rédiger une motion à adresser aux différentes autorités :

- pour déplorer l'état indigne du complexe du camp de Ravensbrück dans ses trois composantes : camp principal, territoire de Siemens, camp d'Uckermark ;
- pour dénoncer l'atteinte à l'intégrité d'Uckermark par la construction d'une route nationale le traversant malgré les assurances données en 1996 pour la conservation de ce site sacré ;
- pour demander que toutes les maisons dites « des SS » qui font partie du site historique soient restaurées dans leur forme d'origine.

En conséquence, nous souhaitons que l'ensemble du camp de concentration de Ravensbrück soit inscrit à l'Inventaire des Monuments Historiques pour rappeler la mémoire de la déportation de femmes et d'enfants de toute l'Europe.

Amicale de Ravensbrück

La prochaine Assemblée Générale aura lieu
du 2 au 4 octobre 1999
à Saint-Lary-Soulan (65170)
et à Vielle-Aure (à côté de St-Lary-Soulan)

Dès notre retour, un courrier de Mme Jacobbeit nous demande de ne pas diffuser cette motion. La maladie, puis la disparition de la présidente du Comité, Rose Guérin, remplacée provisoirement par Yvonne Usselinger du Luxembourg empêche le projet de se réaliser, sauf en Italie où la motion est diffusée...

A notre retour nous prenons contact avec Jean-Luc Bélanger qui nous communique les derniers articles parus dans la presse allemande. Nous apprenons que des fouilles ont été pratiquées par des équipes de jeunes volontaires sous la direction d'un archéologue ; *elles avaient permis de retrouver des seringues et des ampoules de poison*, (preuves que l'on avait cherchées en vain, m'a dit Anise Postel-Vinay, pour confondre les accusés lors des procès).

A la suite de ces découvertes terribles, la Conservation des Monuments Historiques s'est opposée aux travaux et aux projets du concours en disant : « en construisant la route à travers Uckermark, même en retournant le sol pour faire des plantations, on risquerait de détruire des vestiges et de gêner les futures fouilles souterraines ».

J'ai recherché des précisions sur les fouilles ; elles ont été réalisées sous la direction de Mathias Antkowzak, campagne de six semaines sur le terrain d'Uckermark ; les participants appartenaient au service civil international, service de la paix, groupe berlinois féministe. En 1998 il y a eu deux périodes de fouilles : la première du 29 juin au 3 juillet en collaboration avec une organisation sociale de Fürstenberg, travaux conservatoires accomplis par des jeunes filles de quatorze à dix-huit ans ; la deuxième période, du 22 août au 20 septembre fut accomplie par des groupes de jeunes du Service civil et du Service de la Paix, ce sont des travaux de fouilles. Quant au camp, son territoire n'est toujours pas délimité, les villas SS sont en partie restaurées, mais il a fallu s'insurger contre des modifications de façade (contrôle efficace et impitoyable de l'Amicale allemande). Ces villas serviront soit d'auberges de jeunesse,



Très attentives, toute la journée du 13 mars...

de lieux de rencontres pour les élèves et les étudiants qui viennent visiter le camp ou participer aux fouilles.

L'Amicale allemande présidée par Rose Vadhera-Jonas a réussi à organiser dans le camp de Ravensbrück des parcours chaque jour plus élaborés. En 1995 elle pose des panneaux pour marquer les lieux de Siemens et Uckermark. En 1996 elle fait une chaîne humaine du Crématoire au camp des hommes (panneau). En 1997 elle aménage un chemin suivant les bords du lac pour aller au Siemens-Lager. En 1998 elle projette un film sur le destin des Tziganes, implante un panneau pour signaler le site de la tente. Le texte de l'inscription avait été réalisé lors de la réunion du Comité International de Ravensbrück, à Prague, en mai 1997.

La prochaine réunion du Comité International aura lieu en mai 1999 à Mantoue. Le premier point que nous avons demandé à l'ordre du jour est l'état et l'avenir du camp. Il faut également une élection pour remplacer Rose Guérin et modifier les statuts du Comité.

Nous avons un dossier concernant la création par Siemens d'un « fonds d'aide humanitaire pour les anciens travailleurs forcés ». Un questionnaire en allemand (et en russe), individuel, (concernant, en dehors de l'état civil, les lieux, usines, divisions, type de travail, etc.).

Applaudissements

DENISE VERNAY : Merci beaucoup Annette. Pour celles qui sont passées par Ravensbrück, il est important de connaître ce qui s'y déroule, mais toutes n'y ont pas été et je vais poursuivre ma lecture, en vous demandant de poser vos questions sur ce sujet par écrit auprès de Madame d'Armaillé.

Christiane Rème est seule à nous représenter auprès du Comité d'Action de la Résistance. Le CAR regroupe les associations, mouvements, réseaux de Résistance. Son conseil se réunit le premier mercredi de chaque mois et tient son assemblée générale

annuelle en novembre, à l'issue de laquelle est remis le Prix littéraire de la Résistance qu'un jury a choisi parmi les ouvrages publiés dans l'année (cf. le dernier *Voix et Visages* pour le prix 1998). En outre, il y est débattu de sujets variés, tels l'évolution du Secrétariat aux Anciens Combattants, du CD-Rom « La Résistance en France » édité en 1997 par Montparnasse Multimédia, sous la responsabilité d'un Comité historique présidé par Laurent Douzou, et des CD-Rom départementaux en cours de réalisation. Il se peut que vous soyez sollicitées dans votre région pour évoquer votre action et celle de la Résistance dans votre ville ou votre département. Il a été décidé la création d'un Parcours résistant, à Paris qui ira de plaque en plaque, de monument en monument, projet soutenu financièrement par l'Hôtel de Ville. Le CAR souhaite, comme les Fondations, avoir la possibilité d'intervenir en justice pour défendre la mémoire de la Résistance, et discute de sa représentation au sein de la Ligue des Droits de l'Homme.

Les mêmes soucis, soulignons-le préoccupent les deux Fondations dont les dotations sont désespérément insuffisantes, or vous savez que les fondations ne peuvent pas toucher à leur capital et n'ont pour vivre que les intérêts de leur dotation, hormis quelques subventions pour des actions spécifiques.

La Fondation de la Résistance élabore et édite chaque année une plaquette sur le thème du Concours national de la Résistance et de la Déportation, plaquette largement diffusée dans les établissements scolaires de toutes les académies (40 000 exemplaires). Elle enrichit sa bibliothèque (1 500 ouvrages actuellement), essentiellement grâce aux dons d'anciens résistants. Elle a donné son parrainage au CD-Rom sur la Résistance nationale et tente d'aider à la réalisation de CD-Rom dans les régions. Elle souhaite pouvoir intervenir sur le plan juridique pour la défense des intérêts moraux de la Résistance.

Autre projet ambitieux : numériser les archives tant publiques que privées dispersées de par la France, souvent demeurées

inconnues dans des organisations d'anciens résistants et chez des particuliers. Ce serait les préserver de l'oubli et les conserver dans de bonnes conditions. Ces documents diffusés sur des sites Intranet seraient ainsi accessibles au public, aux enseignants, aux chercheurs et aux étudiants. La Fondation souhaiterait promouvoir des travaux sur la Résistance. Elle a d'ailleurs confié à l'association Mémoire et Espoirs de la Résistance (MER), la réalisation d'un fichier des mémoires et thèses universitaires relatifs à la Résistance, qu'ils soient d'origine française ou étrangère. Cette association, fille de la Fondation, est très active. Ainsi elle a réussi en novembre, à Paris, un Festival du film sur la Résistance en présence de témoins commentateurs (3 jours et 1 500 participants), et organise, avec le Mémorial Jean Moulin-Maréchal Leclerc, une rencontre mensuelle avec un auteur ayant écrit sur la Résistance.

La date du 18 juin 2000 a été retenue pour le dernier rassemblement qui mettra des jeunes en présence de tous les anciens résistants et déportés. Ultime passage de témoins. Que cet anniversaire soit la reconnaissance officielle de la nation aux combattants de l'ombre souhaitée de longue date !

La Fondation pour la mémoire de la Déportation, je salue notre ami François Perrot qui en est le vice-président, poursuit avec efficacité de nombreux projets. Je salue son représentant... Ainsi à Caen, l'inventaire des convois partis de France, autres que ceux venant de Drancy, avec leur liste nominale est en bonne voie. C'est un énorme travail poursuivi avec l'aide du Ministère des Anciens combattants. Reconstituer les grands convois est assez facile, mais retrouver les petits convois, voire les départs individuels se révèle beaucoup plus aléatoire. Les premiers résistants arrêtés sont partis par groupes de deux, trois, cinq ou dix personnes dont les destins sont souvent difficiles à préciser. Ce travail a abouti assez rapidement à des chiffres importants, approximativement 76 000 déportés de France, alors qu'il était avancé (même dans le CD-Rom) le nombre

Liste des Excusées

Suite aux nombreux courriers et appels téléphoniques, nous espérons n'avoir oublié personne. Que l'on nous pardonne nos erreurs et/ou omissions éventuelles...

Paule Adonis, Marie Airiau, Germaine Albisetti, Jacqueline Alibrée, Simone Alizon, Marcelle André, Gabrielle Anglès, Simone Applegate, Françoise Babilot, Irène Barsacq, Blanche Benoît, Jacqueline Bernier, Madeleine Besserve, Anne-Marie Bizot, Jacqueline Blondel, Paule Bohé, Raymonde Boix, Ida Bonzi, Roberte Boucher, Lucie Boulay, Ginette Bourgeois, Marie-Marthe Boury, Mathilde Brini, Lucie Brun, Marguerite Buchet, Suzanne Burdin, Katia Buzot, Neige Catala, Berthe Cauvinc, Marcelle Chevalley, Claire Chevillon, Paulette Choquet, Jeannette Cilia, Nicole Clarence, Colette Coillot, Georgette Colin, Adrienne Collin, Jacqueline Corbinau, Marthe Costes, Andrée Coulon, Renée Cugnet, Colette de Schwilgué, Monique de Schwilgué, Andrée de Sugny, Béatrix de Toulouse-Lautrec, Rosine Degoulet, Germaine Della Giacomo, Monique Delobel, Jane Deniau, Lucette Deschamps, Rosette Deville, Catherine

Dior, Jeanne Doireau, Elisabeth Dreyer, Suzanne Duboué-Léglise, Cécile Dupont, Jacqueline Durand, Josette Durand, Marcelle Escher, Fernande Escudé, Juliette Espitalier, Jeanette Fauré, Huguette Favier, Marcelle Favreau, Henriette Foissac, Brigitte Friang, Yvonne Garcia, Hortense Garcia, Marie-Thérèse Gardy, Odette Garnier, Eliane Garreau, Marie-Ange Gaudin, Alice Genty, Antoinette Gérentes, Germaine Gibert, Marie Gibert, Agnès Gillet, Gisèle Giraudéau, Andrée Grazélie, Elisabeth Guillemin, Germaine Guillemot, Suzanne Guielmet, Rolande Guyonvach, France Hamelin, Marie Hébert, Madeleine Hervé, Blanche Hiron, Jacqueline Hourcabié, Germaine Huard, Odette Jarassier, Claire Jenn, Hélène Joly-Grangier, Henriette Labussière, Monique Lagorce, Anne-Marie Lajoix, Ninette Lalet-Lory, Madeleine Lamiable, Yvonne Lamour, Madeleine Laroche, Andrée Larrieu, Rose Larrue, Suzanne Laurent, Suzanne Le Bourhis, Denise Le Flohic, Madeleine Le Quellec, Jeanne Le Roy, Colette Lebourgeois-Bidault, Anne-Marie Leclère, Marie-Arsène Lengrand, Léone Lesaffre, Lucienne Lesien, Madeleine Lhuignot, Louise Liard-Le Porz, Yvonne Lointier, Marthe Longetti, Simonne Louviot, Thérèse Loyer, Madeleine Lucas, Jeanne Magnan, Caroline Mangin-Lazarus,

Odette Marchelidon, Simone Marrelec, Marie-Odile Marx, Micheline Maurel, Renée Maurel, Violette Maurice, Thérèse Menot, Renée Merlaud, Jeane Mesplé-Lassale, Janine Messerli, Suzanne Mondamey, Jeanne Monfray, Germaine Moreau, Raymonde Mureau, Marie-Louise Orrit, Suzanne Orts, Lise Pastor, Marguerite Paugam, France Péjot, Solange Périchon, Raymonde Perrier, Elisabeth Pesneau, Anne-Marie Philouze, Denise Place, Suzanne Plisson, Anise Postel-Vinay, Lucette Quignon, Conchita Ramos-Grangé, Jacqueline Raymond, Denise Raynaud, Yvonne Reko, Maisie Renault, Jeanne Rey, Andrée Rivière, Eliane Le Rolland, Sophie Romanowicz, Catherine Roux, Raymonde Roux, Lucienne Saboulard, Adrienne Sakakini, Elisabeth Sequestra, Odette Séris, Anne de Seynes, Ninette Streisguth, Suzanne Suandeau, Geneviève Tavernier, Colette Theillay, Andrée Thiersault, Marthe Thomas, Jeanne Thomas, Germaine Tillion, Madeleine Trzciński, Anasthasie Turpin, Joséphine Udry, Janine Vallée, Frédérique Van Compenolle, Lucienne Vanryckeghem, Wanda Vayssières, Ginette Vincent, Odette Walling, Marguerite Walter, Emmy Weisheimer, Odette Zonca.

de 66 000. Ceci inclut nos camarades Espagnols combattants dans la Résistance qui jusqu'alors n'étaient pas comptabilisés. Après des vérifications indispensables auprès des différentes amicales, des gares de départ, voire des levées d'écrou des prisons, la publication de ce Mémorial est prévue pour le début de l'an 2001.

Le site Internet fonctionne régulièrement. La banque de données, que la Fondation a initiée, est largement élaborée et sera opérationnelle d'ici quelques mois. Des cercles pédagogiques pour la formation et l'information des professeurs sur la déportation sont mis en place dans plusieurs villes de France. Je vous donnerai plus de précisions l'année prochaine quand ils seront en activité.

Le CD-Rom *Mémoires de la déportation* a été lancé en novembre, il est commercialisé depuis le mois dernier. Il a été accueilli très favorablement par la presse et par de nombreux enseignants qui l'utilisent déjà pour sensibiliser et instruire leurs élèves. Les deux derniers numéros de notre bulletin vous en ont apporté des approches personnelles.

Si les enregistrements pour la vidéothèque n'ont guère progressé depuis un an, l'audiothèque, simple recueil de témoignages sur cassette s'est considérablement élargi, grâce aux efforts des membres de l'Association des Amis de la Fondation (AFMD), représentée ici par son vice-président Henri Bergorin auquel je souhaite la bienvenue.

M. Bergorin prend la parole :

Cette association a de multiples objectifs. Le premier d'entre eux est d'accompagner les projets de la Fondation, de les amplifier si elle en a les moyens. Je pense que vous connaissez toutes et tous notre revue *Mémoire et Vigilance* qui essaye de transmettre des messages sur la mémoire et la vigilance qui doit s'exercer face aux réurgences du passé nazi qui effleure de temps en temps dans notre pays. J'en profite aussi pour vous signaler qu'ici même les 18 et 19 mars se tiendra un colloque co-organisé avec la Fondation sur un thème qui a déjà été abordé mais qu'on va essayer de décortiquer plus avant : celui de la transmission de la mémoire. Vous êtes cordialement invités.

DENISE VERNAY : Merci M. Bergorin. Les délégations territoriales relayent sur le terrain l'action de la FMD, en proposant expositions et exposés sur la déportation, en participant à nos différentes manifestations. Je sais qu'il est fait appel à nos déléguées. Il me semble important pour nous de créer des liens plus étroits avec les filiales des deux Fondations, tant pour la MER que pour l'AFMD.

Notre *Voice et Visages*, judicieusement mis en page par Charlotte Nadel, comporte hélas de nombreux *In memoriam*. On regrette cependant qu'un certain nombre de nos amies ne laissent même pas cette trace, faute d'une camarade qui enverrait à l'ADIR quelques lignes d'hommage. Ces courtes notices donnent un panorama ouvert sur les anciennes résistantes et l'ADIR donne, à travers eux, une image des origines et des parcours de vie de ses adhérentes, anciennes internes et déportées, toutes résistantes.

Les thèmes des éditoriaux sont quelquefois difficiles à déterminer quand l'actualité n'en impose aucun, d'autant plus que je vous rappelle que nous sommes une association a-politique et que nous nous sommes donné pour règle de ne pas intervenir dans des débats qui pourraient être interprétés politiquement. Aussi toutes les livraisons n'en comportent pas. La rubrique « Chronique des livres » est largement alimentée, les parutions se font très nombreuses et nous ne pouvons même rendre compte de toutes. Le choix vient souvent de l'envie d'une lectrice de nous faire partager ses découvertes. Une fois encore je regrette que nous ayons si peu d'échos de la vie de nos sections. Il n'est pas nécessaire d'être déléguée pour nous adresser un récit – court et avec photo si possible – qui animerait notre publication parfois bien malgré elle trop centralisatrice.

Je reviens pour conclure aux comptes rendus de nos conseils d'administration, aux questions que nous nous posons et aux décisions qui y sont prises : il n'a pas été difficile de répondre favorablement à une demande de participation au futur musée des Invalides : « Musée Général de Gaulle – 2^e Guerre mondiale – La France Libre – La France Combattante ». L'inventaire de ce qui nous a été donné par nos camarades permet de voir avec les organisateurs ce qu'il convient d'exposer. L'inauguration est prévue pour le 18 juin 2000. Accorder une subvention pour la traduction allemande d'une partie du livre *Ravensbrück* dont Germaine Tillion nous a généreusement accordé les droits allait également de soi. Publié en troisième édition en 1988, paru en poche dans la collection Points du Seuil en 1997. Il y aura bientôt une réception en Allemagne pour la sortie du *Ravensbrück* en allemand. Je crois que Anise Postel-Vinay et Michèle Agniel iront représenter Germaine Tillion, qui m'a demandé de vous dire ses vifs regrets de ne pas être avec nous aujourd'hui. Elle ne sort pratiquement plus de chez elle, mais elle va bien et continue d'écrire tous les jours.

Pour nous toutes, nous nous sommes engagées en déclinant, comme la plupart de nos camarades hommes et femmes, l'offre de Siemens de dédommager les camarades déportées qu'il a employées dans ses usines. Pour ce faire il faudrait remplir un dossier individuel ; or nous pensons que nous avons été contraintes à ce travail, qui plus est en le sabotant autant qu'il nous était possible, refusant le plus souvent le supplément alimentaire qui pouvait nous être alloué. En recevoir aujourd'hui salaire serait nous assimiler à des travailleurs volontaires. Malheureusement l'équivalent des sommes qui seraient dues ne peut être versé globalement pour, par exemple, l'entretien des sites des camps en Allemagne ou pour des Fondations qui ont besoin d'argent. Même réponse sera faite à toutes les entreprises allemandes qui proposeraient une indemnité du même ordre.

Je vous demande enfin d'approuver non pas une augmentation de notre cotisation annuelle, ce qui nécessiterait le vote en assemblée générale extraordinaire, mais de la maintenir à 100 F minimum et de demander, en sus, une participation aux frais pour notre bulletin de 50 F, ce qui est bien loin d'en couvrir le coût.

Quant au **devenir de l'ADIR**, il est à l'étude depuis plusieurs mois par le conseil ; un petit groupe de réflexion tente d'en élaborer les données et Charlotte Nadel, qui en assume la charge avec neuf autres camarades, va vous exposer l'avancement de la question. C'est à nous toutes d'en tirer des conclusions peut-être provisoires.

J'ai déjà été trop longue, alors je ne vous parlerai ni du procès Papon, ni des lamentables polémiques autour de Jean Moulin (dans le numéro de janvier du *Déporté* la rédaction en rend compte tout en rendant hommage à Geneviève), ni du changement de politique vis-à-vis de la Mémoire relevé dans la politique allemande.

Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements

Mis au vote, le rapport moral est approuvé à main levée à l'unanimité



De gauche à droite : Odile Benoist-Lucy trésorière, lit le rapport financier. L'écoutent attentivement M. Déhan représentant le Ministre M. Masseret, Denise Vernay et Jacqueline Fleury.

RAPPORT FINANCIER

Exercice 1998

ODILE BENOIST-LUCY :
Mes chères Camarades,

La présentation d'un rapport financier a un caractère quelque peu sévère, en particulier lorsqu'il succède au Rapport moral si vivant et intéressant que vient de nous présenter Miarka. Je ne vais donc pas m'appesantir sur les chiffres mais plutôt, comme je me suis efforcée de le faire l'année dernière, vous indiquer l'évolution de nos recettes et de nos charges. Celles d'entre nous qui le souhaiteraient peuvent consulter à l'ADIR où ils sont déposés, les documents concernant les comptes et le bilan. Nos deux Rapporteurs aux comptes les ont approuvés.

COMPTE DE RÉSULTAT : PRODUITS

Le montant total des produits, c'est-à-dire de nos recettes, s'élève à :

578 985 F (chiffre à peu près identique à celui de l'exercice précédent).

Ces produits sont constitués pour plus de la moitié des cotisations, des dons et des subventions pour :

345 696 F répartis comme suit :

Cotisations : 46 630 F (en diminution de 16 %).

Dons : 264 775 F.

Ils sont pour nous un apport financier important et proviennent notamment :

– des Amis Américains qui ont constitué un fonds auquel nous avons recours régulièrement (50 000 F cette année) ;

– des Amis de l'ADIR : 59 708 F dont l'aide et la fidélité nous sont très précieuses, on ne le dira jamais assez ;

– d'un don généreux : 100 000 F fait par M. Maspéro au nom de sa mère, notre camarade Hélène Maspéro, qui nous a quittées il y a deux ans.

S'y ajoutent les sommes que vous avez versées en plus de vos cotisations ainsi que des dons divers. Nous avons pour principe de ne pas nommer ces fidèles donateurs, que nous remercions très vivement.

Quant aux droits d'auteurs qui nous sont généralement rétrocédés j'en parlerai ultérieurement car ils sont repris dans une rubrique différente.

Subventions : 34 291 F (en baisse) réparties comme suit :

– **ONAC** : 5 661 F (au lieu de 12 000 F précédemment) M. Déhan, représentant notre Ministre de Tutelle vient de me laisser espérer que nous retrouverions en 1999 le montant de 1997.

– **Ville de Paris** : 25 000 F (sans changement).

– **Conseil Général des Hauts-de-Seine** : 3 630 F (versés à l'ADIR et rétrocédés à la Section).

S'ajoutant aux ressources précitées, nous avons des « Recettes diverses » et des « Produits financiers ».

Recettes diverses : 167 836 F

Dans ce poste sont comptabilisées les sommes remboursées à l'Association pour des dépenses engagées par elle (Assemblée Générale, Rencontre interrégionale, achat de livres, etc.). Il s'agit là d'une écriture comptable.

Ce poste comprend également les droits d'auteur grâce auxquels son montant a presque doublé par rapport à 1997. Ils nous ont été rétrocédés :

– d'une part par Germaine Tillion (4 215 F) pour son livre *Ravensbrück*, droits que nous touchons chaque année,

– d'autre part par notre Présidente Geneviève de Gaulle Anthonioz pour son livre *La traversée de la nuit* paru ces derniers mois et pour lequel nous avons déjà touché une avance sur droits d'auteurs de 75 560. « Ce livre vous appartient à toutes » nous a dit Geneviève et Miarka vient de nous le rappeler. Je me permets d'ajouter qu'au-delà d'une contribution financière si généreuse nous ressentons vivement tout ce que ce geste représente.

J'aimerais nommer celles qui au cours des années nous ont également rétrocédé leur droit d'auteur, telles que Nelly Gorce ou le Docteur Adélaïde Hautval pour ne citer que celles-là mais, en tant que Trésorière, je me dois de m'en tenir au présent exercice.

C'est peu de dire merci à tous ceux et à toutes celles grâce auxquels nos recettes parviennent à équilibrer à peu près nos charges car, bien plus encore, ils témoignent par leur geste de leur attachement à l'ADIR et à son action.

Produits financiers : 65 453 F (revenus des titres de placements, plus-values de cession de ces titres – en légère augmentation).

COMPTE DE RÉSULTAT : CHARGES

Montant total : **640 603 F** dont

– *Aide sociale* : 47 786 F (dons annuels ou trimestriels pour contribuer au bien-être de certaines de nos camarades – fleurs à l'occasion des cérémonies). Le montant de ce poste est variable car il dépend des besoins de nos camarades.

– *Bulletin Voix et Visages* : 39 985 F (le prix varie chaque année en fonction du nombre de pages total du journal).

– *Ristournes sections* : 11 067 F.

– *Assemblée générale* : 35 257 F.

– *Repas région parisienne* : 7 030 F.

– *Journées interrégionales* : 47 065 F.

Pour un total de 89 352 F.

Les trois postes précédents représentent des sommes avancées par l'ADIR à l'occasion de

ces manifestations et remboursées ensuite par les participantes (voir rubrique « produits » : recettes diverses).

Il en est de même pour le poste « achat de livres ».

– *Achat de livres* : 6 175 F.

– *Salaires et charges sociales* : 272 875 F (sans grand changement).

– *Frais généraux* : 140 901 F.

Légère augmentation des postes « pourboires et dons » ainsi que « cadeaux » (pour ce dernier l'année 1997 ayant été comptabilisée avec 1998).

– *Charges financières* : 13 561 F (frais de gestion du portefeuille et incorporations de dépenses antérieures).

– *Amortissements* : 8 435 F (sans grand changement).

– *Impôt sociétés* : 10 464 F.

La différence entre le total des charges et le total des produits fait ressortir un déficit de :

61 617 F qui sera reporté sur l'exercice 1999.

*

**

En ce qui concerne les prévisions pour l'exercice 1999 tout porte à penser que, sauf événement imprévu, le budget ne différera guère de celui de 1998.

Nous remarquons, en effet, que les chiffres du présent exercice ont peu changé par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Quant à nos avoirs, ils diminuent lentement, ainsi que nous vous le disions l'année dernière et pour les mêmes raisons. Nous restons très attentifs à les préserver au maximum afin que l'ADIR poursuive son action aussi longtemps que possible et que nous puissions réfléchir sans précipitation à son « devenir ».

Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements

Puis, Geneviève Mathieu lit le Rapport de la Commission de Contrôle établi avec Line Handschuh.

Applaudissements

Le Rapport financier est approuvé à mains levées à l'unanimité.

◇

Elections

DENISE VERNAY : Vous savez que le Conseil d'Administration de l'ADIR avait lancé un appel aux candidatures afin d'être en conformité avec ses statuts. Nous en avons reçu deux ! Je vais donc demander à Christiane Rème de nous présenter ces deux candidates, et que chacune d'entre elles veuille bien alors se lever pour qu'on la voit. Puis nous procéderons au ramassage des bulletins de vote.

CHRISTIANE REME : Nos deux camarades sont Marie Hervé-Zamansky et Marie Médard-Fillet.

Marie Zamansky est née à Paris en 1920. Elle avait deux frères et toute sa famille a pris fait et cause le 18 juin pour l'appel du Général de Gaulle. Sévrerie en 1940, elle rencontra Marc Zamansky à l'Ecole Normale en janvier 1941. Mme Hervé qui est directrice d'école aide beaucoup les juifs ses voisins et Marc devient responsable du Réseau Mithridate pour la zone nord. Toute la famille Hervé fait de la résistance. Malheureusement les membres du réseau sont filés à la suite d'une arrestation en avril. Marc est arrêté le 22 juillet. Or le mariage de Marc et de Marie était prévu en Dordogne pour le 5 août. Du coup, il n'y a pas eu de mariage. La famille Hervé a été arrêtée par la Gestapo dans son petit village, sauf la grand'mère et son jeune frère.

Marie va en prison à Limoges, Paris, la rue des Archives, puis Rennes. Par contre son frère est arrêté et enfermé à Fresnes. Les Allemands qui recherchent un « Marc » en trouvent deux et ne savent plus très bien à qui ils ont à faire.

Mme Hervé et Marie (dite Mimi) quittent la Centrale de Rennes en 1944, passent par Romainville, arrivent à Ravensbrück avec les 35000. Marie à ce moment-là essaye par tous les moyens de ne pas se séparer de sa mère et de ne pas partir en Kommando. Pour rester avec sa mère, elle dit : « j'ai caché mes lunettes et j'ai pris l'air si abruti que je ne suis pas partie ». Elle est restée au bloc 31. Mme Hervé est tricoteuse, Marie est Verfügbare. Elle a pu on ne sait comment correspondre avec son père et son frère qui étaient eux-mêmes déportés. A la libération, avec sa mère, elle revient par la Suède : Copenhague, Malmö, et retour à Paris le 23 juin 1945.

Marie retrouve son Marc qui, lui, est bien revenu, malheureusement son père et son frère sont morts. Ils se marient donc le 11 juillet. Quand ils rentrent ils reprennent leurs études tous les deux, passent leur agrégation de math, ont huit enfants, vingt-deux petits-enfants et Marie nous dit : « J'ai élevé mes enfants après plus de trois ans d'enseignement et j'ai essayé de rendre la vie agréable à tous. C'est une occupation à plein temps. Maman est morte à Pâques 1991, Marc en novembre 1996. Alors je suis retournée aux

réunions de l'ADIR qui a toujours été dans mon cœur ».

Applaudissements

Marie Médard-Fillet dont le père était Pasteur est né en 1921. Elle a été éclaireuse et militante d'un mouvement protestant qui s'appelle la Fédé. Institutrice pendant la drôle de guerre à Sainte-Foy-la-Grande elle a repris des études à la Sorbonne en 1940/44. Elle a été convoyeuse pour cacher des enfants juifs qu'elle fait passer en zone sud – dont une fois avec leur mère. Puis elle entre au réseau Jonque comme agent de liaison. Arrêtée par la Gestapo à Paris le 23 juin 1944 elle est internée à Fresnes jusqu'au 15 août. C'est donc une 57612. Son parcours est assez mouvementé : elle arrive à Ravensbrück (nouvelle immatriculation), va à Koenigsberg, revient à Ravensbrück en février 1945 où elle est sous la tente, puis vingt-quatre heures au Jugendlager d'où elle va au Revier. Je dois avouer qu'elle a eu beaucoup de chance de se tirer du Jugendlager. C'est un peu miraculeux.

Elle est donc libérée par la Croix Rouge suédoise en avril 1945 et rapatriée en juin. A son retour, elle travaille avec Yvonne Oddon à la bibliothèque du Musée de l'homme en 1950/1951 et avec Germaine Tillion sur le convoi des 57000. Bibliothécaire à Tours, elle fait deux expositions sur la guerre de 39/45. Elle est bibliothécaire de 1951 à 1983. En juillet 1953 elle épouse René Fillet, bibliothécaire aussi, et ils ont deux enfants.

Applaudissements

Résultat du Vote

Préentes : 87

Suffrages exprimés : 324

Sont réélues à la totalité des suffrages exprimés :

Michèle Agniel
Geneviève de Gaulle Anthonioz
Jacqueline Fleury
Jeanette l'Herminier
Denise Vernay

Sont élues de même :

Marie Fillet
Marie Zamansky

traces d'une de mes compagnes qui était avec moi à Tournon-sur-Rhône en 1939/40 et qui venait du Maroc. Elle s'appelait Denise Tourtay. Elle n'a pas pu retourner au Maroc mais elle a fait passer beaucoup de résistants par l'Espagne. Elle connaissait l'espagnol et un jour elle a été arrêtée. Je n'ai pas de précisions sur la date à laquelle elle a été arrêtée. Je sais qu'elle a été déportée à Ravensbrück et qu'elle y est décédée.

DENISE VERNAY : Etes-vous sûre qu'elle a été déportée sous ce nom ? La Fondation pour la Mémoire de la Déportation réalise actuellement la liste nominale des personnes déportées qui sera publiée en l'an 2000 et on pourra peut-être avoir son nom.

MICHELE AGNIEL : Il est possible de s'adresser aux Archives du Château de Vincennes pour obtenir éventuellement ce type de renseignements.

DENISE VERNAY : Vous avez toutes entendu : si vous en avez besoin, les archives du Château de Vincennes sont plus ouvertes que les Archives d'Arolsen et que les archives de Caen qui sont réservées aux familles.

Dossier Siemens

Je reviens sur la position de principe que l'ADIR a prise, dont j'espère, vous êtes satisfaites mais si certaines d'entre vous souhaitent répondre individuellement aux demandes de Siemens, comme c'est l'ADIR – car cela passe par les associations – qui dispose de ce questionnaire individuel, il n'est pas dans notre optique de refuser de vous adresser des photocopies. Auquel cas, si vous souhaitez avoir un dossier et faire ce que vous voulez, ne serait-ce que pour voir comment il se présente, vous serez gentilles d'écrire au secrétariat de l'ADIR pour en faire la demande.

MONETTE GOURNAY : A l'Amicale de Ravensbrück qui s'est réunie hier, nous avons eu exactement la même position. Nos amies étaient assez scandalisées par cette proposition parce que sa rédaction nous assimile vraiment à des volontaires du travail. C'est une circulaire qui est uniquement sociale.

DENISE VERNAY : Je crois que d'autres entreprises ont le même projet, c'est pourquoi nous avons devancé ces autres demandes : notre position de principe sera la même. Nos camarades de Mauthausen, de l'UNADIF-FNDIR et de la FNDIRP réagissent tout à fait comme nous.

YVETTE FARNOUX : Je proposerais même de faire voter une motion disant que l'ADIR est complètement contre ces propositions qu'elle trouve indécentes et injurieuses.

DENISE VERNAY : L'ADIR n'a jamais fait de motion, mais on peut noter dans le rapport moral que cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

YVETTE FARNOUX : L'ADIR a déjà fait une motion pour le tracé de la route de Ravensbrück !

DENISE VERNAY : Il faut donc rédiger une motion tout de suite pour qu'on puisse la faire voter cet après-midi.

Denise Vernay ouvre alors la discussion

DENISE VERNAY : M. Déhan, avez-vous des commentaires à faire sur la position du Ministère des Anciens Combattants ?

M. DÉHAN : Non, je voudrais simplement rendre un hommage à la qualité des travaux qu'a réalisés l'ADIR tout au long de l'année. C'est donc cela que je voudrais saluer au nom de M. Masseret. J'ai bien noté qu'il y avait un petit problème côté finances. Il y a eu effectivement une baisse de crédits sociaux en 1998 en ce qui concerne les crédits de l'ONAC, même si globalement une partie de ceux-ci a été répercutée pour la meilleure gestion des maisons de rééducation. En 1998 le niveau de crédit a été entièrement rétabli, donc je pense que vous pouvez raisonnable-

ment avoir un bon espoir pour une amélioration de cette situation. Voilà ce que je voulais ajouter. Merci encore.

Applaudissements

Denise Vernay remercie M. Déhan et donne la parole à l'Assemblée.

JEANIE DE CLARENS : Je voudrais savoir si quelqu'un d'entre vous a connu Anne-Marie Barbereau-Lecoq qui vient de décéder à Angers ?

GENEVIEVE CHEVALÉRIAS : Je fais partie de l'ADIR depuis peu de temps étant amie avec Charlotte Nadel. Je voudrais retrouver les

ANNETTE CHALUT : Il faut que j'ajoute que nous aurons une réunion du Comité International de Ravensbrück le 17 mai, et au sujet de ce problème de Siemens. L'Amicale allemande nous envoie en général les procès-verbaux de nos réunions (nous avons eu une réunion préparatoire à cette réunion le 17 janvier) et sa lettre au sujet de Siemens se termine ainsi : « dans le questionnaire il est demandé de fournir des documents de travail encore en possession des intéressés. Il est évidemment peu probable que les anciennes travailleuses forcées et travailleurs forcés détiennent encore des papiers de cette époque. Si l'intéressé ne possède aucun document de la sorte il faut le mentionner sur le questionnaire ». L'Amicale allemande de Ravensbrück nous écrit comme Secrétaire du Comité de Ravensbrück : « Chère camarade, je sais quel surcroît de travail cette démarche d'indemnisation représente pour vous mais une réaction rapide est nécessaire. Siemens ne doit pas pouvoir dire qu'elle ne reçoit aucune demande ». Alors, à vous d'interpréter, et si on fait une motion, il faut qu'on réponde à ce fait. Elle écrit un mot personnel à la Trésorière : « Chère Madeleine, j'ai envoyé le questionnaire à Annette Chalut et Christiane Rème. Peut-être pourriez-vous nous mettre d'accord entre nous pour faciliter les démarches et éviter que les dossiers soient constitués deux fois. Merci beaucoup et meilleures salutations ». Signé : Edith Sparmann - Secrétaire Générale du Comité.

DENISE VERNAY : L'ADIR peut prendre une position très ferme mais celles qui veulent individuellement se manifester peuvent nous demander un formulaire. De toutes façons nous sommes une association démocratique !

Michèle Agniel et Yvette Farnoux sont chargées de préparer un projet de motion pendant l'heure du déjeuner. Puis Denise Vernay reprend :

Nous aborderons cet après-midi le « **devenir de l'ADIR** ». Peut-être pourrions-nous l'évoquer très rapidement ce matin pour que vous ayez le temps d'y réfléchir parce que apparemment tout cela reste très silencieux et dans le vague. Il se pose en effet des questions précises et peut-être aurez-vous des réponses précises à nous donner.

CHARLOTTE NADEL : J'ai eu extrêmement peu de temps ; j'ai eu des difficultés. Mais ce que je souhaite déjà c'est vous indiquer comment nous avons procédé.

Cette question a été posée l'an dernier et il se trouve que, au cours d'un Conseil d'Administration, nous avons été trois volontaires pour essayer de débroussailler les problèmes qui se posent. Les volontaires étaient : Michèle Agniel, Yvette Farnoux et moi. Nous nous sommes rendu compte relativement rapidement, en quelques mois, qu'il fallait absolument étoffer ce petit groupe de travail. Il s'est étoffé à dix personnes, dont six ont pu être réunies, physiquement parlant, et deux sont intervenues par courrier en janvier. Donc c'est récent.

Pour préparer cette réunion de travail qui était la première vraie réunion de travail de fond sur un « plan de réflexion », je suis partie d'un recensement, d'un relevé de tout ce qui avait été dit concernant cette question pendant un an au cours des Conseils d'Administration ou au cours de la réunion des Déléguées en mars 1998. Ce qui m'a donné une vingtaine de dossiers à épurer. Donc, *tous les éléments retenus venaient de l'ADIR*. Il y a eu des difficultés, beaucoup de questions se sont posées. Précisons qu'il y a des urgences différentes pour avoir des réponses à ces questions. Les urgences prioritaires – ma voisine Jacqueline Fleury, Vice-Présidente, a énormément travaillé sur les archives – sont très concrètes : où mettre ces archives car elles sont de nature différentes. Cela nous le développerons cet après-midi.

Qui sont les Amis de l'ADIR ?

Par ailleurs, Geneviève posait une question par rapport aux Amis de l'ADIR, des relations entre nous ADIR et les Amis de l'ADIR. Elle a fait remarquer qu'il y avait très peu de relations fonctionnelles. Il y a des Amis de l'ADIR bien sûr. Il y a déjà un élément qui nous manque et qui aurait pu être utile, je ne sais pas s'il sera temps d'essayer de combler cette lacune, c'est de connaître la proportion des âges – par tranche d'âge de dix ans peut-être, ou de première, deuxième, troisième génération qui nous suivent.

La question de l'âge des « Amis » avait été posée il y a quelque temps. Réponse : « Les Amis de l'ADIR, ils sont tous vieux, ils sont comme vous » (*Rires*). Moi je crois qu'il y en a de la génération qui suit – j'en connais personnellement au moins une bonne quinzaine qui sont donc plus jeunes ; et puis il y en a aussi de la deuxième génération.

Alors que Geneviève est passée par une période où elle pensait proposer une structure juridique qui ferait que nous serions plus étroitement liés. Très simplement déjà elle disait : *on peut se faire aider individuellement par les uns ou les autres, par les plus jeunes, ne serait-ce que pour nous aider à porter le drapeau pendant les cérémonies*. J'ai vu des grimaces quand il s'agissait des enfants de la première génération, mais il y en a qui sont là et il y en a qui ont écrit pour dire qu'ils étaient prêts, si on leur donnait quelque chose de précis à faire, à participer, à nous aider.

Voix et Visages : Un capital

Nous avons aussi pensé que dans *Voix et Visages*, depuis le début, depuis toujours, il y a un énorme capital positif. Ce capital est parfois exploité mais il ne doit pas rester dans nos tiroirs ; il faut le développer et même s'il y en a déjà, en envoyer dans des universités, dans des collèges, dans des lycées, dans des centres pédagogiques. Nous avons, pendant qu'on

peut encore s'en occuper, et là ce ne sont pas les archives dans le sens physique du terme dont Jacqueline Fleury parlera cet après-midi – nous avons un capital de fond par rapport à la jeunesse actuelle, en partie déboussolée. Or, partout dans les lycées, les collèges ou les écoles primaires où je suis appelée, je constate qu'il y a une demande, un enthousiasme et une participation positive, même des petits enfants, donc du témoignage de lorsque nous, nous étions jeunes, lorsque nous avons décidé de réagir parce que nous savions ce qu'était le nazisme ou parce que la patrie était envahie. Cela compte énormément. Il nous faut donc mettre en place au maximum, chacune d'entre nous dans les départements et au niveau national de manière que ce soit connu et accessible.

Nos archives

JACQUELINE FLEURY : Il est très urgent de diriger ces archives dans un endroit où elles seront à l'abri. Parmi ce qui est le plus important :

- fichier social et médical,
- travail fait sur les cobayes,
- récits inédits de familles qui nous ont envoyé des témoignages.

– Nous pourrions faire un recueil très important avec tous les *In Memoriam* des *Voix et Visages* pour les diffuser.

– Analyses de livres, dont beaucoup ont été écrites par nos camarades.

DENISE VERNAY : les *In Memoriam* sont répertoriés et conservés au Musée de Besançon.

CHARLOTTE NADEL : Serait-il possible d'en avoir un listing ?

ANNETTE CHALUT : Je me demande si nous ne devrions pas, dans la partie médicale de nos archives, faire un résumé de ces fiches médicales.

Denise Vernay salue l'arrivée de M. de Bresson, Président de l'Association Nationale des Médailleés de la Résistance Française.

Jacqueline Fleury lance un appel à nos camarades médecins.

DENISE VERNAY : On pourrait faire un « cahier » avec tous les *In Memoriam*, mais cela nécessite des fonds. J'insiste sur la nécessité de nous envoyer des récits.

Les Editions du Félin ont réédité des livres sur la Résistance.

La vente de ces livres revient intégralement à l'ADIR et nous les remercions. Il est question de rééditer des poèmes de Micheline Maurel et de quelques autres.

DENISE VERNAY lève la séance et recommande d'être très particulièrement exacts, cet après-midi, pour la reprise.

Après-midi

Séance présidée par Denise Vernay

DENISE VERNAY : Je souhaite la bienvenue aux personnes qui nous ont rejoints maintenant : la notoriété de notre invité fait que nous sommes encore plus nombreuses que ce matin !

Bienvenue à tous ! Je ne vais pas respecter le protocole en vous nommant tous mais je suis contente de vous retrouver.

J'avais annoncé ce matin que Geneviève nous rejoindrait peut-être à 14 h 30. J'ai eu un appel dans le courant du déjeuner disant qu'elle était fatiguée, qu'elle me priaît de l'excuser auprès de vous, mais qu'elle ne viendrait que vers 16 h, pour une heure.



Denise Vernay présente alors notre conférencier, Jean-Louis Crémieux-Brilhac, son parcours pendant la seconde guerre mondiale, ses principaux ouvrages publiés et lui donne la parole. Mais faute de place dans ce bulletin nous avons le regret d'être dans l'obligation de renvoyer la publication de sa conférence au prochain « Voix et Visages ».

Entre temps, Geneviève était arrivée. Le débat reprend donc en sa présence.



DENISE VERNAY : Nous avons décidé ce matin, Geneviève, de faire une motion pour appuyer la lettre que ferait le Conseil d'Administration en réponse à la demande de compensation financière de Siemens. Nos camarades ont souhaité avec raison que cette lettre du Conseil d'Administration soit appuyée par une motion rédigée et entérinée à l'Assemblée Générale.

Elle a été rédigée par Michèle Agniel et Yvette Farnoux. Je vais lire cette motion et vous demander de l'approuver si vous êtes d'accord.

Denise Vernay donne lecture de ce premier projet. Suit un débat très animé au cours duquel chaque terme est pris, repris, pesé, discuté, parfois avec véhémence et dont le texte définitif sera approuvé au cours du Conseil d'administration qui suivra notre assemblée générale, le 15 mars 1999 :

MOTION

L'Association Nationale des Anciennes Déportées et Internées de la Résistance (ADIR) a décidé à l'unanimité lors de son Assemblée générale du 13 mars 1999 de rejeter toute proposition émanant du Fonds d'aide humanitaire créé par Siemens.

Le devenir de l'ADIR

DENISE VERNAY : Maintenant j'ouvre la discussion sur le « devenir » de l'ADIR qui a été abordé ce matin par Charlotte, qui a posé des questions et auxquelles peut-être vous avez maintenant quelques réponses à donner. On va essayer de donner une belle leçon d'imagination pour savoir ce que va devenir l'ADIR.

CHARLOTTE NADEL : Nous avons tellement peu de temps. J'aurais souhaité refaire un exposé rapide de notre méthode de travail, de ce que nous nous sommes efforcées de faire, pour Geneviève. Je ne le fais pas. Il y a quand même un petit document de trois ou quatre pages qu'elle n'a pas reçu, que nous lui donnerons et par contre je rappelle que ce matin nous avons bien séparé les problèmes. Il y a des problèmes de fonds pour lesquels il faut réfléchir, et réfléchir sans précipitation, et chacune de son côté, et cela se retrouvera dans *Voix et Visages*. Et puis Jacqueline Fleury, Vice-Présidente, a énormément travaillé sur les archives, qu'elle a mises en ordre, qu'elle a structurées. Aussi bien au dernier Conseil que ce matin elle nous a dit : **il y a urgence pour savoir où vont aboutir ces archives**. Ce sont des problèmes concrets. Alors je vais lui passer le micro pour qu'elle rappelle les catégories d'archives pour lesquelles elle souhaite avoir vos avis.

JACQUELINE FLEURY : Je crois vous avoir dit ce matin, ou plutôt avoir fait un peu le tour de ce que nous possédions à l'ADIR et de ce qu'il faudrait déposer rapidement en certains endroits, soit aux Archives nationales, soit au Fort de Vincennes... Je vous rappelle que nous avons dans nos archives des choses très importantes comme tout le travail sur les cobayes de Ravensbrück, et Anise qui vient d'arriver pourrait peut-être nous donner son avis sur ce que nous devrions faire de ces archives très particulières. Nous avons aussi beaucoup de textes de camarades qui ont été envoyés soit par plusieurs d'entre nous alors qu'elles étaient encore en vie, mais aussi des textes qui nous arrivent maintenant et qui nous sont envoyés souvent par des filles, des parents de camarades disparues, et là, nous pourrions faire un très gros travail là-dessus. Nous avons bien sûr des objets. Nous allons probablement en donner pour une prochaine exposition au Musée de l'Armée, et je vous ai aussi parlé de tout ce que nous possédons à travers le *Voix et Visages* et j'avais pensé il y a déjà assez longtemps tirer parti des différents « In Memoriam » qui pourraient être repris dans un recueil facile à diffuser.

Il y a aussi un point dont nous n'avons pas parlé ce matin, c'est le **Concours de la Résistance et de la Déportation**. Il faut espérer que l'ADIR dure encore un peu de temps car nous ne pouvons rester en principe dans les jurys qu'en tant que membre de notre ADIR et ceci est très important, tout au moins pour certaines d'entre nous qui peuvent encore participer.

Je crois que je vais aussi parler de *livres*, *d'écrits*, que nous ont laissé plusieurs de nos camarades. Là aussi on pourrait refaire

quelque chose pour les garder, les transmettre.

Ce sont des questions que l'on vous pose. Que pensez-vous que nous pourrions faire de cette richesse, de toutes ces choses si importantes pour nous et nous voudrions avoir beaucoup de questions ou d'idées. Nous vous attendons !

Je voudrais une réponse d'Anise : que devons-nous faire du travail très important sur les cobayes de Ravensbrück ?

ANISE POSTEL-VINAY : Je ne sais pas ce que l'ADIR peut avoir sur les « cobayes » de Ravensbrück. Ce sont les Polonaises, bien sûr, qui ont réuni les informations les plus complètes sur cette série d'expériences. Je crois que ce gros dossier est au Musée d'Auschwitz. Des documents de première main existent aussi en Angleterre, notamment le *rapport du Major Mant*.

ANNETTE CHALUT : Ne peut-on pas rédiger un document qui puisse rester à l'ADIR ? Ce document n'a jamais été publié. C'est peut-être un assez gros travail ? Cela n'a-t-il pas un intérêt sur le plan historique ?

JACQUELINE FLEURY : J'avais tout à l'heure à ma table un professeur que je connais bien et qui a été très intéressé par notre début de discussion et par ce que nous possédons.

ANNETTE CHALUT : La partie médicale ne peut pas être confiée à un historien. Mais avec un fichier médical on peut faire des statistiques qui ne peuvent peut-être pas aller très loin mais qui peuvent donner une idée sur cette période très précise. On peut essayer de le faire entre médecins de l'Association.

MARIE ZAMANSKY : Je crois qu'on a déjà dit ce matin que, avant même de les confier et de les donner, il faut qu'elles soient numérisées et qu'elles soient mises dans un CD-Rom ou quelque chose comme cela pour qu'on sache où elles sont et qu'on puisse les trouver, sinon on ne sait plus où les trouver quand un historien les veut.

DENISE VERNAY : Je réponds tout de suite : pour les numériser il faut de l'argent et des techniciens. J'ai rencontré avant-hier Mme René Bazin qui est chargée aux Archives nationales de la section contemporaine et je lui ai parlé justement de ce que la Fondation pour la Mémoire de la Déportation entreprend, numériser les différentes archives réparties soit chez des privés, soit chez des associations, soit éventuellement même aux Archives départementales. Les Archives nationales sont prêtes à aider un petit peu mais c'est tout un travail et ne sait pas si on arrivera à trouver les fonds nécessaires et les personnes aptes à faire ce travail. Je pense que d'en avoir un inventaire classé comme fait Jacqueline Fleury c'est énorme.

SIMONE GOURNAY : Je vais revenir aux problèmes des cobayes parce que les interventions qui ont eu lieu à Ravensbrück ne sont peut-être pas dans le fichier d'Auschwitz, donc il **faudrait voir si ce que nous avons à l'ADIR ne compléterait pas le dossier**.

DENISE VERNAY : Je pense qu'elles y sont sans cela Anise n'aurait pas tenu les propos qu'elle tient. Elle parle presque toujours en connaissance de cause !

ANISE POSTEL-VINAY : Je veux dire que tout ce qui s'est passé à Ravensbrück entre 1941 et septembre 1942, c'est-à-dire la série d'opérations elles-mêmes, est maintenant très connu, très en place. Il y a eu des publications, mais il y a en effet un événement qui n'est pas très connu, et même souvent écarté par les Polonais et les gens de l'est, c'est justement ce qu'a fait Caroline Ferriday, en particulier avec l'aide de l'ADIR, pour faire soigner aux Etats-Unis, aux frais du gouvernement américain une vingtaine de « cobayes » qu'un médecin américain était allé examiner en Pologne. L'opinion américaine avait été alertée par Norman Cousins, du *Saturday Review*, un ami de Caroline Ferriday, et cette action s'est inscrite dans la même procédure humanitaire qui avait fait venir aux Etats-Unis vingt femmes tout à fait meurtries par Hiroshima. Pour les cobayes polonaises l'ADIR a servi de relais. Peut-être a-t-elle même contribué aux frais. C'est cette action-là qui pourrait être résumée et déposée quelque part, car les publications de Pologne et de l'ex-Allemagne de l'Est sur les cobayes font le silence sur l'action américaine.

Mais l'essentiel des opérations se trouve dans un dossier du Fonds Germaine Tillion et surtout dans le livre *Croix gammée contre caducée du Docteur Bayle*.

DENISE VERNAY : Je crois qu'on va étudier la question de ces archives médicales, aussi bien Annette que d'autres médecins. On va passer peut-être à d'autres formes d'archives.



NOELLA ROUGET : En ce qui concerne les archives en général, moi-même je suis prête à m'en remettre aux choix du Conseil d'Administration parce que nous ne connaissons pas les sites proposés pour engranger ces archives. Vous avez des connaissances bien meilleures que nous, provinciales ou étrangères sur ce sujet, donc vous êtes mieux à même de juger et je compte m'en remettre à votre choix.

DENISE VERNAY : Je crois que pour l'instant c'est difficile de vous éclairer sur ce problème. J'ai essayé de me renseigner avant de venir aussi bien auprès des Archives, du ministère des Anciens Combattants, des autres associations, qui se trouvent dans la même expectative que nous et peut-être bien un jour je pourrai expliquer le pour et le contre des différentes options qu'on peut choisir ou déterminer, pas pour l'instant. Moi-même qui me penche sur la question depuis un bout de temps je ne peux pas même orienter votre choix car je suis bien incapable de déterminer moi-même ce qui est le mieux pour l'ADIR et nos archives.

Quant à faire des publications c'est une question non seulement d'argent mais ensuite, de diffusion. Si on engrange, alors autant mettre directement dans un fonds d'archives si c'est pour que ce qu'on publie

ne soit pas lu dans le public. Peut-être Kaky qui les voit de plus près peut-elle apporter une autre vue sur la question ?

JACQUELINE FLEURY : Je ne sais pas si nous avons suffisamment d'argent. C'est le problème, mais je pense qu'on aurait pu faire un recueil des témoignages de certaines de nos camarades en faisant d'abord une lecture à plusieurs. C'est quelque chose à envisager.

ANNICK BURGARD : Au sujet des expériences à Ravensbrück, si une thèse n'a pas été faite et jugée il me semble souhaitable que, puisque vous possédez ces archives, de susciter cette thèse auprès de plusieurs étudiants. Cela est un premier point. Pour ensuite voir où iront les archives, pour utiliser très longtemps les archives et pour continuer, je dois dire qu'aux Archives nationales c'est de plus en plus difficile. Pourquoi ? Parce que beaucoup ont volé des documents. Par exemple, pour vous donner un ordre de grandeur très précis : je fais un travail précisément sur les camps d'internement en France. Il y a environ entre 500 et 600 lieux d'internement, mais il y a eu des lieux d'internement pour les juifs, des camps mixtes, des camps de résistants, des camps d'étrangers. C'est très difficile. Donc on ne peut pas mettre n'importe quelle signalisation. Je n'y arrive pas car lorsque nous étions au Comité d'Histoire de la deuxième guerre mondiale, sous l'égide du Professeur Michel, nous avons travaillé avec Mlle de Dorlodot qui est le chef de la mission belge qui avait fait avec les Belges un énorme travail. Toutes les fiches génétiques ont été volées, c'est-à-dire qu'au lieu d'avoir des génétiques des départements avec ce qu'ont été les camps, je suis obligée de consulter des milliers de feuillets et donc c'est très difficile. En plus, il faut aller aux Archives. On ne peut pas prendre rendez-vous par téléphone. Il faut choisir sur un minitel le jour où l'on veut venir, choisir deux boîtes d'archives, et si elles sont indisponibles le jour où l'on a rendez-vous, on ne nous en apporte qu'une. C'est très difficile et cela parce qu'il y a eu des vols. Donc, par conséquent à mon humble avis – mais les choses peuvent changer – c'est beaucoup plus facile à Vincennes. Il serait évident de déposer des originaux dans un lieu d'archives, mais s'il était possible de déposer des doubles à la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, par exemple, ou à la Fondation de la Résistance pour ce qui est de la Résistance, évidemment ce serait bien, le tout étant de pouvoir photocopier si cela est possible.

DENISE VERNAY : Je répondrai pour la Fondation pour la Mémoire de la Déportation. Au départ, les fondations, en tout cas celle-là, n'étaient pas habilitées à recevoir des archives. Ils n'ont pas le personnel, ils n'ont pas les locaux et maintenant ils essayent de changer de politique pour avoir un peu plus d'argent et des locaux plus grands, de dire « nous allons faire cela pour vos archives nationales ». Or, avant-hier, j'ai rencontré la Directrice : « ils se leurrent ; il n'est pas question que l'on puisse leur donner un conservateur ». Or même des photocopies on ne peut pas les empiler. Si elles ne sont pas accessibles cela ne sert absolument à rien ! Alors pour l'instant la réponse est « non ». Peut-être

que l'année prochaine ce sera « oui ». Des photocopies on peut les faire, mais c'est beaucoup de travail, beaucoup de place, et si cela n'est pas classé cela ne sert absolument à rien. Il faut non seulement les classer mais en principe relever les mots-clés et les mettre sous différentes étiquettes, donc je mesure que c'est un très gros travail.



JACQUELINE FLEURY : Personne ne nous a donné un avis ou dit ce qu'on pourrait faire de notre *Voix et Visages* et de tout ce qu'il y a dedans, notamment le souvenir de nos camarades.

JEANIE DE CLARENS : Vous avez parlé de rassembler les *In Memoriam*. Ceux-ci sont tous extrêmement intéressants, très parlants, très utiles, mais cela ne concerne qu'une proportion relativement faible de nos camarades qui ont disparu. Alors vous allez, ce qui serait une très bonne idée, rassembler les *In Memoriam*. Qui va savoir ce que cela représente par rapport à toutes les autres disparues aussi mais pour lesquelles personne n'a écrit un petit mot de souvenir ? Je pose la question. Faut-il lancer un appel dans *Voix et Visages* pour dire : vous avez toutes lu les *In Memoriam* de x, y, z... de nos camarades disparues, mais il y a certainement beaucoup de nos camarades que vous avez bien connus et sur lesquelles vous pourriez dire un mot, même quelque chose de plus bref, pour celles qui ont déjà été présentées, afin qu'on n'ait pas une compilation insuffisante.

JACQUELINE FLEURY : C'est un appel qu'on a fait très souvent, à chaque réunion, à chaque Assemblée Générale. Lors du Concours de la Résistance et de la Déportation il y a deux ans sur le sujet « les femmes dans la Résistance » des élèves de certains collèges qui avaient recueilli des *In Memoriam* dans nos *Voix et Visages* et qui, uniquement avec ces *In Memoriam* avaient fait des petits livres, soit dans leur région, mais aussi quelquefois pour l'ensemble de la France, je peux vous dire que c'était vraiment très intéressant. Alors nous renouvelons cette demande de souvenirs.

DENISE VERNAY : Il a été fait un appel dans *Voix et Visages* il y a plusieurs années sur – justement pas nos camarades mortes depuis – mais pour des amies mortes au camp. On n'a pratiquement pas eu de réponses et c'était il y a vingt ans ! Alors je pense que maintenant ce seraient encore plus difficiles, mais il faut quand même essayer.

En ce qui concerne les familles, il faudrait que nous soyons en rapport avec les familles ce qui n'est pas toujours le cas.

ANNETTE CHALUT : Je me demande si on ne pourrait pas faire comme un *petit dictionnaire* des « *In Memoriam* ». Ce serait un gros travail. Il faudrait les reclasser.

DENISE VERNAY : Ce n'est pas un gros travail. Il est fait à Besançon, je l'ai dit tout à l'heure. Par différentes entrées ils l'envoient sous forme de listings. De toute façon maintenant avec la mise en page automatique on peut insérer au fur et à mesure ce qu'on veut, ce n'est pas un gros travail de faire la liste des

In Memoriam car il n'y a que cinq numéros de *Voix et Visages* par an.

MARIE FILLET : Je pense qu'au moment où nous sommes rentrées de déportation et où nous avons reçu des quantités de demandes de renseignements des familles, à ce moment-là nous avons écrit sur ces personnes dont on nous demandait des nouvelles.

Bien sûr nous n'avons pas le double de nos lettres mais dans la mesure où les gens existent...

DENISE VERNAY : Je crois que sur la question des archives et des *In Memoriam* on n'a pas du tout épousé le sujet. J'ai fait envoyer à Anise le listing des *In Memoriam*. On pourrait redemander les listings des critiques de livres qui ont paru dans *Voix et Visages*. Je vois prochainement quelqu'un de Besançon, je vais les demander.



PRÉSENTATION DU CD-ROM*

Le CD-Rom *Mémoires de la déportation* a été présenté sur grand écran, par Michel Vernay. Il a suscité l'approbation, voire l'enthousiasme ému de toutes les présentes. Certaines ont exprimé leurs regrets de ne pas pouvoir le consulter par elles-mêmes faute de lecteur. Nous remercions vivement la Société VPS d'avoir bien voulu mettre à notre disposition le matériel approprié ainsi que Michel Vernay.

DENISE VERNAY : Nous pourrions encore continuer cette présentation, mais vous voyez l'heure...

Merci aux professeurs, aux « Amis » qui nous ont accompagnées jusqu'à ce soir...

Je vous rappelle qu'un car est à notre disposition pour toutes celles qui se retrouvent à dîner à l'Alyzé.

Et rappellez-vous aussi : vous faites partie de l'ADIR, vous représentez l'ADIR, le « devenir de l'ADIR » doit vous tenir à cœur ! Ecrivez-nous ! Aidez-nous ! Participez à ce « DEVENIR » !

Mes amies, au revoir...

Applaudissements

* Ce CD-Rom est actuellement en vente à la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, 71 rue St Dominique, 75007 Paris et à la FNAC.

AVIS DE RECHERCHE

Nous recherchons des camarades ayant connu Claire de Chiabrando (surnom : Liliane), infirmière militaire, résistante et déportée à Ravensbrück.

Merci de nous contacter.

Nous recherchons des témoignages de camarades ayant connu en prison ou en déportation :

Mlle Marie-Louise-Valérie Baurieux arrêtée à Feuquières (Oise), décédée à Ravensbrück le 27 décembre 1944.

Ecrire à l'ADIR.

IN MEMORIAM

MARTHE BOISSIERE (34147 NN)



Au mois de juillet dernier notre amie Marthe Boissiere, de Vergèze (Gard) nous quittait après une longue et très douloureuse maladie.

Elle a été la première à répondre à mon appel en 1981 quand j'ai, à la demande de Geneviève, formé l'A.D.I.R. - Languedoc-Roussillon. Déjà atteinte par la maladie, mais toujours souriante elle venait de Vergèze à Montpellier pour assister à nos réunions.

Dès 1942 Marthe et ses parents avaient adhéré au mouvement « Combat ». Le 21 octobre 1943, dénoncés par un traître, elle est arrêtée avec ses parents et de nombreux nîmois dont notre amie Madame Salvet qui avait eu 100 ans en 1996. Prison de Marseille puis départ pour Aix-la-Chapelle, Essen, Hanovre, Ravensbrück et enfin, en mars 1945, Mauthausen où elle a, avec sa maman, la joie de retrouver son papa vivant.

Marthe a été cofondatrice de l'UNADIF du Gard. Elle s'occupait activement du Concours scolaire national de la Résistance et de la Déportation. Son mari Fred l'a accompagnée souvent dans nos réunions d'automne à Perpignan. Ces derniers temps la maladie la tenait éloignée de toute activité, mais elle suivait de très près la marche de nos associations.

CHRONIQUE DES LIVRES

Une autre façon de lire l'ouvrage de Bernard Cognet

*Mémoires de révoltes et d'espérance**

Après tant de récits de déportés, ce livre se signale par deux originales spécificités. D'une part, qu'il s'agisse des prémisses de la résistance, de la déportation ou du retour des camps, Cognet a su s'élever au-dessus de ses propres épreuves pour en tirer, en quelque sorte la philosophie – ou l'enseignement.

D'autre part la jeunesse modeste et humiliée de l'auteur, la générosité de son attitude à Mauthausen et dans son terrible Kommando de Günsen, puis son souci de s'élever dans la hiérarchie militaire, constituent un exceptionnel exemple de l'unité sociologique de la résistance.

Comme le remarque Pierre Sudreau dans son émouvante préface, il serait souhaitable que ce livre touche un large public. A cela, on le sait bien, une seule possibilité : qu'il soit édité en livre de poche.

Marcel Barde
Buchenwald 77194

* Bernard Cognet. *Mémoires de révoltes et d'espérance*. Préface de Pierre Sudreau. Auto-édition, 235 pages. En vente à l'Amicale de Mauthausen, 31 bd St-Germain, 75005 Paris. 120 F.

Je pense que toutes celles qui l'ont connue auront comme moi un souvenir ému de sa douceur et de sa générosité.

Marthe était Officier de la Légion d'Honneur.

Andrée Astier

Cet hommage a été écrit par la fille de notre camarade Marthe Gaillard (38856 – décédée en 1987).

JEANNE MERLO (1896-1998)



102 ans ! Tous ceux qui se souviendront de Madame Merlo évoqueront avant tout son sourire, sa discréption, sa disponibilité. Discrète sur sa vie de résistante (que sa mère lui déconseillait vu son âge !), peu de personnes savent, et ma mère était de celles-là.

Son arrestation le 22 mars 1944 (elle a alors 48 ans) la mène à Montluc, en cellule avec trois, puis quatre compagnes. Les semaines ont été rythmées par les appels de « Kom Kom », emmenant les détenus aux interrogatoires à l'école de Santé par Schmitt. Le 1^{er} mai, c'est le départ pour Romainville où, durant deux semaines, se tissent des liens solides avec ma mère. C'est ensuite le départ pour Ravensbrück avec, à l'arrivée, l'accueil que vous avez toutes connu, le départ en Kommando pour Bendhorf, usine installée dans d'anciennes mines de sel. Fin avril 1945, c'est la fin du cauchemar. Elle rentre à Lyon et a la joie de retrouver son mari qui avait été interné au Fort Barraux (Isère) et à Forqualquier.

Dès que son état le lui a permis, elle s'est remise au travail comme aide-assistante sociale au COSOR. Là, avec son sourire, elle accueille et écoute. Combien de familles, combien de mères dont le mari n'est pas rentré viennent avec leurs soucis, leur angoisse du lendemain ; elles repartaient avec un petit colis et souvent « regonflées » par l'écoute de notre ancienne.

Elle a eu la tristesse de perdre son mari une dizaine d'années après son retour, mais elle a repris le collier. Je me souviens quand, au COSOR, rue Bellegadière, j'allais entre deux cours, me raconter ; elle m'écoutes, et je l'écoutes me parler, non de sa résistance mais de son enfance. Tant qu'elle a pu marcher, elle n'a jamais manqué les manifestations du souvenir, et, doucement, elle a vieilli ; mais si les jambes ne fonctionnaient plus, sa tête, malgré ses rides et ses cheveux blancs, était restée d'une mémoire extraordinaire.

Le 14 août, lors de son 102^e anniversaire on retrouvait la même Madame Merlo. Ne souhaitant pas de grands flonflons, elle a eu la visite de Raymonde Perrier au nom de l'ADIR, de « Moineau » au nom de la Résistance, de ses nièces et des personnes qui l'aidaient. Le dernier samedi de septembre, elle s'éteignait chez elle, comme elle le souhaitait.

Au revoir Madame Merlo.

Andrée Gaillard.

GABRIELLE GILLIS



Une de nos compagnes vient de nous quitter, Gabrielle Gillis, née Reboul, Officier de la Légion d'Honneur, Médaille de la Résistance, décédée à Gien le 1^{er} février 1999.

Gabrielle Gillis, alias Josette, une de ces femmes qui, sans la moindre hésitation, a répondu présent à l'Appel du Général de Gaulle. Engagée au réseau Alliance, auprès de Marie-Madeleine Fourcade, elle assume de nombreuses missions transportant armes, radios dans un innocent panier à l'arrière de sa bicyclette. Comme beaucoup de résistantes elle se retrouve à Ravensbrück en avril 1944, matricule 35852.

Toujours présente à nos réunions, avec son mari lui-même ancien prisonnier évadé, seuls son grand âge et son état de santé l'ont obligée à finir ses jours à Gien (Loiret).

Nous garderons bien fidèlement son souvenir et prions sa famille de trouver ici notre tristesse partagée et nos condoléances très sincères.

Yvette Kohler
Déléguée du Loiret

COMMUNIQUÉ

L'Association Buchenwald, Dora et Kommandos va publier en Octobre 1999 le « Mémorial des déportés à Buchenwald », constitué des listes des déportés qui y sont arrivés, ainsi que des Françaises et Français transférés d'autres camps vers Buchenwald et ses Kommandos. Ces listes comprennent environ 27 000 noms, et sont présentées sous la forme de 2 tomes d'environ 500 pages chacun.

On peut souscrire dès maintenant, au prix de 350 F, auprès de l'Association :

Association Française de Buchenwald, Dora et Kommandos
66, rue des Martyrs, 75009 Paris.
Tél. : 01 42 85 44 93 - Fax : 01 42 82 97 52



Le jeudi 12 mars, après la réunion des déléguées, Denise Place et Paulette Redouté déposent la gerbe de l'ADIR à l'Arc de Triomphe. Nos camarades de la région parisienne nous avaient rejointes, nombreuses.

Expositions au Mémorial de Ravensbrück

Le Mémorial de Ravensbrück fait un gros effort pour attirer le public à Ravensbrück, camp dont le nom reste largement inconnu, même en Allemagne.

Sur le plan de l'art, les dessins remarquables de la grande artiste hollandaise Aat Breur viennent d'être exposés, dessins faits au crayon au camp, où l'on retrouve toute la finesse des portraitistes néerlandais du XVI^e siècle.

Sur le plan de l'histoire, sont exposés les travaux d'un chercheur allemand, Hans Bauer, sur le Kommando de femmes de Genshagen (usine Daimler-Benz de moteurs d'avion). Mille femmes y ont été transférées de Ravensbrück en octobre 1944, dont une centaine de Françaises et de nombreuses jeunes juives hongroises, parmi lesquelles une femme peintre, Edith Kiss, dont Hans Bauer a réussi à retrouver la destinée et l'œuvre.

Enfin une troisième exposition s'attache à montrer l'opposition au national-socialisme de femmes chrétiennes, catholiques, protestantes ou Quakers, dont les arrivées à Ravensbrück s'échelonnèrent de 1939 à 1945. A travers les biographies d'une trentaine d'entre elles, surtout des Allemandes engagées dans des activités paroissiales caritatives ou pacifistes, on apprend comment, modestement, dans leurs villes respectives, elles sont venues en aide à des familles juives, à des minorités polonaises persécutées, ou à des communistes menacés. Certaines furent arrêtées pour s'être élevées contre l'introduction de l'étoile juive ou simplement pour avoir exprimé des doutes sur l'issue de la guerre.

L'engagement de ces femmes, dont quelques-unes sont mortes à Ravensbrück et dont il fut difficile de retrouver la trace, est largement inconnu en Allemagne et ailleurs, à l'exception de quelques femmes de l'aristo-

cratie dont la plus connue est Elisabeth von Thadden, antinazie de la première heure. A Ravensbrück, elle a bénéficié au Bunker du régime de faveur réservé aux notables, comme Helmuth von Moltke. Mais comme Moltke, elle fut finalement exécutée. Elle avait 54 ans. Dans un catalogue détaillé (en allemand seulement), on peut lire les textes de toutes ces biographies, chacune illustrée d'une photo.

L'exposition, ouverte le 18 octobre 1998, durera jusqu'au 20 octobre 1999 et sera ensuite itinérante.

A. P.-V.

CARNET FAMILIAL

DÉCÈS

Nous avons le vif regret de vous faire part du décès de nos camarades :

Monique Elvin (54114) Château-Thébaud, le 22 mai 1998 ;

Christiane Berbey (57000), Fontaine-lès-Dijon, le 19 octobre 1998 ;

Julienne Fanet, Cessy s/Tille, le 10 décembre 1998 ;

Secunda Mirambell (57000), Paris, en 1998 ;

Gabrielle Gillis (35852), Ouzouer s/Loire, le 31 janvier 1999 ;

Yvonne Poignet (19302), Bourges, en janvier 1999 ;

Marie-Luce Remacle (int.), Paris, le 23 février 1999 ;

Antoinette Porta (int.), La Vallette-du-Var, le 23 février 1999 ;

Hélène Guez-Feigenoff (27398), Paris, le 4 mars 1999.

Violette Rougier-Lecoq (24571), Paris, a perdu son frère.

Marius Bordet, veuf de notre camarade Marie-Louise. Bordet qui avait été déléguée de la Loire, en février 1999.

Société des Amis de l'ADIR

Nous rappelons aux membres des familles de nos compagnes décédées, ainsi qu'aux enseignants et à tous ceux qui sympathisent avec les Anciennes Déportées et Internées de la Résistance, que l'adhésion à la Société des Amis de l'ADIR donne droit au service de notre bulletin (5 n°s par an) : cotisation minimum 120 F.

Etablir le chèque au nom de :

Société des Amis de l'ADIR,
241, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris

Directeur-Gérant : G. ANTHONIOZ
N° d'enregistrement à la Commission paritaire : 31 739
Imp. CHIRAT - 42540 Saint-Just-la-Pendue. N° 7129